

Gestion des dangers et des urgences en environnement

J'aimerais vous parler de notre audit de la **gestion des risques et des urgences en l'environnement**.

De 2017 à 2021, il y a eu en Ontario 85 incidents graves causés par des dangers ayant eu des retombées sur les populations, dont les municipalités; de ce nombre, 53 incidents étaient liés aux inondations et 22, aux feux de forêt.

Il y a eu en Ontario, de 2017 à 2021, 4 500 feux de forêt sur une superficie de 1,44 million d'hectares.

Plus de 90 % ont eu lieu dans le Nord-Ouest de l'Ontario.

En 2021-2022, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts a consacré 276 millions de dollars aux interventions d'urgence, dont 90 % à la lutte contre les feux.

À titre cumulatif, il y avait en avril 2022 5 746 sites miniers abandonnés en Ontario présentant des dangers, dont 57 % sur des terres privées, 40 % sur des terres de la Couronne et 3 % à la fois sur des terres de la Couronne et des terres privées.

En Ontario, le gouvernement provincial est propriétaire de quelque 400 des 3 500 barrages et on trouve au moins 27 000 puits de pétrole et de gaz.

Notre audit a permis d'évaluer l'efficacité des programmes de gestion des situations d'urgence du ministère des Richesses naturelles et des Forêts et du ministère des Mines instaurés pour protéger le public, l'environnement et l'infrastructure contre ces dangers.

Il ressort de l'audit le besoin de tirer au clair les rôles et les responsabilités en matière d'intervention entre :

- le ministère des Richesses naturelles;
- le bureau provincial de gestion des situations d'urgence;
- les municipalités;
- les populations.

Le ministère des Richesses naturelles ne dispose pas des renseignements ni des ressources de base nécessaires aux évaluations des risques, aux analyses après action et à la mise à jour des données techniques.

Le ministère des Mines n'a pas réhabilité la plupart des mines abandonnées « connues » en Ontario. Qui plus est, il ignore l'état du quart des mines à ce chapitre.

L'Ontario accuse un retard dans son niveau de préparation aux inondations, à cause en partie des lacunes dans les initiatives de cartographie qui permettent de cerner les zones à risque d'inondation. L'intervention dans ces zones risque de poser problème.

Le gouvernement provincial n'a pas financé la cartographie des plaines inondables depuis 1993.

Nous avons constaté que la Première Nation de Kashechewan, population de 2 000 résidents située dans une plaine inondable du Nord-Est de l'Ontario, a déclaré des urgences liées aux inondations quatre années de suite, de 2017 à 2020, et subi des évacuations sur trois ans, de 2017 à 2019.

L'intervention dans la lutte contre les feux de forêt a souvent outrepassé la norme de quatre heures du Ministère.

- En 2021, dans 5 des 25 districts, il a fallu plus de 4 heures pour dépêcher une équipe d'intervention en cas de feux.
- À Dryden et à Cochrane, il a fallu en moyenne 13,6 heures et 11,0 heures, respectivement.

D'après notre audit, seulement 15 des 144 municipalités du Nord de l'Ontario avaient mis en place un plan de protection contre les feux de végétation, pendant que dans 63 % des districts ayant une cote de risque d'incendie « extrême » ou « très élevé », aucune population ne comptait sur un plan de protection contre les feux de végétation.

Nous avons également constaté que les comptes rendus après action servant à l'examen et l'amélioration des interventions d'urgence n'étaient pas systématiquement produits, comme l'exige le Plan ministériel d'intervention en cas d'urgence.

De 2017 à 2021, le ministère des Richesses naturelles a produit des comptes rendus après action en lien avec seulement 3 des 7 inondations où il est intervenu.

De même, il a produit des comptes rendus après action en lien avec seulement 2 des 22 feux de forêt où il est intervenu.

Voici quelques constatations sur d'autres dangers :

- On a inspecté seulement 19 % des 27 000 puits de pétrole et de gaz en Ontario depuis 2005, et 38 % de ces inspections ont eu lieu il y a plus de dix ans.
- De plus, on a évalué seulement 31 % des 316 barrages appartenant au Ministère et dont la durée de vie utile prendra fin d'ici 20 ans, et leur coût de remplacement est estimé à 321 millions de dollars.

Qui plus est, le ministère des Richesses naturelles n'inspecte pas les quelque 1 050 barrages privés en Ontario et peu de mines abandonnées sont inspectées; 72 % ont fait l'objet d'une inspection la dernière fois il y a plus d'une décennie et 25 % n'ont pas de date d'inspection connue.

D'après notre audit, le ministère des Mines a peu progressé dans la réhabilitation des 3 942 sites miniers abandonnés en Ontario qui présentent des risques.

De fait, seuls 111 (3 %) des sites étaient partiellement réhabilités, 2 335 (59 %) ne l'étaient pas du tout, et les 1 496 autres sites (38 %) avaient un statut « inconnu ».

Notre rapport comporte 30 recommandations, notamment :

Que le ministère des Richesses naturelles et des Forêts

- intensifie ses efforts de cartographie des plaines inondables;
- lorsque les délais d'intervention en cas d'incendie fondés sur les niveaux d'alerte ne sont pas respectés, trouve et documente les raisons des retards et prendre des mesures correctives;
- élargisse la portée et l'adoption des initiatives Intelli-Feu;
- veille à ce que les analyses après action des interventions en cas d'inondations et de feux de forêt soient effectuées régulièrement, à ce qu'elles soient documentées uniformément et rapidement, et à ce que des mesures correctives efficaces soient prises rapidement;
- mette à jour tous les trois ans la recension des dangers et l'évaluation des risques dans les districts;
- mette à jour ses guides et bulletins techniques en fonction des récents progrès scientifiques et technologiques et des pratiques exemplaires, et que le public y ait accès.

De plus, nous avons recommandé que le ministère des Mines :

- détermine l'état des mines abandonnées et réhabilite celles qui présentent des risques.

Vous pouvez lire le rapport en question au www.auditor.on.ca/index-fr.html.